

CHARTRE DES UTILISATEURS DE LA PLATEFORME APEX

COORDONNEES

La **plateforme (PF)** d'expertise en anatomie pathologique APEX, est **adossée** à l'UMR703 PAnTher INRAE/Oniris localisée à l'école **Oniris VetAgroBio** de Nantes.

Adresse : APEX, Oniris, La Chantrerie, 44307 Nantes

Téléphone : 02 40 68 78 74

Direction de l'unité d'adossement : Marie-Anne Colle (DU) et Karl Rouger (DU adjoint)

Responsable de l'activité pathologie comparée :

Thibaut Larcher, thibaut.larcher@inrae.fr

Responsable de l'activité bio-imagerie en fluorescence :

Laurence Dubreil, laurence.dubreil@oniris-nantes.fr

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La PF APEX a pour mission principale d'apporter aux équipes de recherche, une expertise en histopathologie vétérinaire et en phénotypage tissulaire et cellulaire. APEX associe l'expertise de pathologistes vétérinaires, diplômés du collège européen de la spécialité (ECVP), à celle d'ingénieures spécialisées dans les domaines de la bio-imagerie en fluorescence et de la biologie moléculaire sur lames.

MISSIONS ET CHAMPS D'ACTIVITE

Les principales missions d'APEX sont de développer et de mettre en œuvre des stratégies d'exploration morphologique tissulaire et cellulaire, d'apporter son expertise en histopathologie animale et en bio-imagerie, de conseiller et de former les scientifiques aux méthodologies d'analyse tissulaire. La PF assure également une veille technologique permanente et développe de nouveaux outils analytiques mis à la disposition des équipes de recherche.

Les champs thématiques scientifiques couverts par l'activité d'APEX reflètent sa forte implication en recherche translationnelle : modèles animaux, physiopathologie, infectiologie animale, évaluation préclinique, écotoxicologie mais aussi en sciences de l'aliment et en écotoxicologie. APEX collabore ainsi à des études portant sur de multiples tissus et de nombreuses espèces animales (insectes, poissons, volailles, rongeurs de laboratoire, Porc, Chien, primates non-humains...).

OFFRES DE RECHERCHE

APEX propose son expertise aux équipes de recherche académiques et privées, sous forme de collaborations scientifiques ou de prestations de recherche.

Collaboration scientifique

Ce cadre implique une activité inventive de la part de la PF (recherche, conception et mise au point de procédés nouveaux ou originaux). Le travail est initié sur la base d'objectifs et seuls les frais de fonctionnement sont facturés à l'équipe demandeuse. La propriété intellectuelle des résultats est partagée entre la PF et l'équipe demandeuse, afin de tenir compte des apports respectifs de chacune des parties.

Prestation de recherche

Une prestation de recherche met en œuvre un savoir-faire existant au sein de la PF et ne nécessite pas de nouvel effort de recherche ou de développement. Elle est facturée sur la base du coût total environné à l'équipe demandeuse. Chacune des parties reste propriétaire de ses apports intellectuels et/ou matériels antérieurs à l'étude mais les résultats de l'étude sont la propriété pleine et entière du partenaire qui a commandité l'étude.

Formation

APEX propose régulièrement des formations dans ses champs d'expertise à l'occasion de séminaires ou bien sur demande.

CONDITIONS D'ACCES

APEX est ouverte à toutes les équipes de recherche, académiques ou privées. Tout utilisateur s'engage au préalable à accepter les clauses de la présente charte et le règlement intérieur de l'établissement hôte. Afin de satisfaire au mieux les demandes, APEX suit une démarche qualité dont tout utilisateur devra respecter les préconisations.

Toute demande est d'abord adressée à l'un des responsables de la PF. Un **plan d'étude**, décrivant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, est rédigé. Il précise en particulier le nombre et le type d'échantillons qui seront analysés et les éventuelles précautions d'usage, les délais de mise en œuvre de l'étude, les modalités de restitution des résultats et celles de stockage des données associées. Il sert aussi support d'une part à l'évaluation de la faisabilité de la demande par le COPILOTAGE d'APEX (cf. ci-dessous) et à l'élaboration d'un **devis** après un délai maximum de deux semaines après réception de la demande. Le devis est établi sur la base de la grille tarifaire validée par les organismes de tutelle et réajustée annuellement en début d'année.

Dans le cas d'une demande d'utilisation des équipements de la PF, seules les personnes ayant suivi une formation spécifique dispensée par un personnel d'APEX peuvent recevoir ensuite une **habilitation** à utiliser cet équipement de façon autonome. Dans les autres cas, les observations sont faites directement par les personnels d'APEX, éventuellement accompagnés par un membre de l'équipe demandeuse, dans le but d'assurer une utilisation optimale des équipements et garantir la fiabilité des résultats.

L'**archivage** des matériels biologiques transmis et des données brutes produites au cours de l'étude est assuré par la PF pendant une durée spécifiée dans le plan d'étude (en général 5 ans pour les données brutes, 3 ans pour les images, 1 an pour les scans tissulaires) au-delà de quoi les données sont supprimées. Sur demande préalable, ces données peuvent bien sûr être transmises ou transférées à l'utilisateur.

MATERIEL

La PF APEX dispose :

- pour le traitement des prélèvements tissulaires : d'un automate de déshydratation et d'inclusion en paraffine, d'une station d'enrobage, d'un automate à colorations histologiques, d'un automate à immunohistochimie et hybridation in situ, de deux microtomes rotatifs semi-automatisés, d'un vibratome, de deux cryostats et d'un microdissecteur laser ;
- pour l'exploration phénotypique tissulaire et cellulaire : de deux microscopes motorisés à champ large équipés de caméras couleurs refroidies avec des applications en fluorescence, fond clair et contraste interférentiel, d'un microscopes confocal, d'un microscope multiphotonique, d'un microscope à feuille de lumière, d'un microscope confocal spectral équipé d'un module de super-résolution, d'un microscope équipé d'une caméra multi-spectrale, d'un scanner d'image en champs large et en fluorescence et de stations d'analyse d'image dotées de logiciels dédiés (Inform, ImageJ, Fiji, NIS, Imaris, MACSiQ, Zen, SyGlass). L'expérience de l'équipe d'APEX permettra de conseiller le demandeur afin d'utiliser le système d'imagerie le plus pertinent.

VALORISATION

Dans le cas d'une prestation, l'apport technique de la PF doit être mentionné dans les remerciements ou le matériel et méthode au moment de la valorisation des résultats. Une copie de la communication ou de la publication devra être envoyée à la PF.

Dans le cas d'une collaboration, si les résultats obtenus par la PF ont eu un impact significatif sur l'avancement des travaux, cette contribution intellectuelle doit être reconnue et valorisée dans le cadre de congrès, d'articles scientifiques ou de communications. L'utilisateur s'engage à intégrer les personnels d'APEX directement impliqués parmi les co-auteurs des éventuels communications et articles et à porter à leur connaissance le résumé ou le manuscrit avant la soumission. L'affiliation des personnes de la PF doit mentionner les éléments suivants : INRAE, Oniris, UMR PANTher, APEX, Nantes et le DOI 10.15454/1.5572408553493115E12

COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

L'activité de la PF est supervisée d'un point de vue opérationnel par son comité de pilotage (COPIL) qui se compose des membres de la direction de l'UMR 703 et des responsables des activités de la PF. Le COPIL se réunit deux fois par mois environ.

Toute nouvelle demande de projets est portée à la connaissance de l'ensemble des membres afin de pouvoir statuer rapidement sur la possibilité de la prise en charge. Les critères d'**acceptation** de la demande sont les suivants :

- adéquation de la demande avec les priorités scientifiques de la PF et les stratégies scientifiques des établissements tutélaires. À noter que les équipes de recherche de ces établissements tutelles (INRAE et Oniris) sont prioritaires ;
- compétences requises disponibles ou bien nécessité de développement présentant un caractère stratégique pour la PF ;
- volume d'analyses demandé compatibles avec les engagements en cours et les contraintes humaines et matérielles ;

- par rapport aux activités déjà programmées de la PF et des ressources humaines et matérielles disponibles.